

# Règlement

## Article 1 – Organisation

Le lycée Odilon Redon organise le 3ème "Défi d'Odilon Redon" le dimanche 14 Mai 2017 à Saint Laurent Médoc.

Deux courses nature de 5,5 km (le "Petit Défi") et 15 km (le "grand Défi"), et une randonnée pédestre de 15 km, auront lieu sur des chemins peu vallonnés à travers les forêts.

Le nombre de places est limité à 500 participants.

## Article 2 – Formalités d'inscription

Informations et inscriptions à l'avance (carte ou chèque) sur le site .

Frais d'inscriptions à la course :

élèves du lycée Odilon Redon : gratuit, mais préinscription obligatoire avant le 5 Mai 2017.

tous les autres participants (adultes ou pas) au Petit Défi : au plus tard le 10 mai 2017 (sur internet) 7 € ; sur place 9 €

tous les autres participants (adultes ou pas) au Grand Défi : au plus tard le 10 mai 2017 (sur internet) 12 € ; sur place 15 €

tous les autres participants à la randonnée pédestre : au plus tard le 10 mai 2017 (sur internet) 10 € ; sur place 12 €

Tout règlement par chèque sera libellé à l'ordre de "ADOR" (Association pour le Défi d'Odilon Redon)

Tout participant aux courses pédestres devra présenter obligatoirement l'un des documents suivant :  
une licence valide FFA (athlé-compétition, athlé-entreprise, athlé-running ou pass-running).

une licence valide d'une fédération agréée portant la mention athlétisme, course à pieds, ou triathlon.

une licence valide FFtriathlon ou FFCourse d'orientation ou FFPM ou UNSS ou UGSEL.

un certificat médical, ou sa photocopie, de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an. Ce certificat sera conservé par l'organisateur.

Pour la randonnée pédestre, aucun document particulier n'est nécessaire pour l'inscription.

Pour toutes inscription, une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans

## Article 3 - Responsabilité

Les participants courent sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance, d'accident ou de vol. L'épreuve est couverte par une assurance en responsabilité civile.

Les organisateurs pourront stopper tout coureur dont la santé leur semblera compromise.

## Article 4 – Droit à l'image

L'engagement au "Défi d'Odilon Redon" implique, sans recours, l'accord de la diffusion par les organisateurs des images photographiques ou reportages vidéo réalisés pendant la manifestation et ce pour une durée de 5 ans.

## Article 5 – Vie privée

Conformément à la loi "informatique et libertés" n° 78-17 du 11/01/1978, l'organisateur signale par ce règlement qu'un fichier contenant les d'informations personnelles fournies par les inscrits sera établi. Ces informations pourront être communiquées sur le site du "Défi d'Odilon Redon", et sur le site de la FFA.

## Article 6 – Respect de l'environnement

Les participants doivent respecter la nature. Des poubelles sont disposées sur le parcours près des ravitaillements.

En dehors des zones de ravitaillement, où un ramassage sera effectué, tout participant jetant un déchet sur le parcours sera mis hors course par les organisateurs.

#### **Article 7 – Programme du 14 Mai 2017**

Retrait des dossards à partir de 8h jusqu'à 8h45 (Randonnée pédestre), jusqu'à 9h15 (Grand Défi) ou jusqu'à 9h45 (Petit Défi) à l'école de Saint Laurent Médoc

9h00 : Départ de la randonnée pédestre

9h30 : Départ du "Grand Défi"

10h00 : Départ du "petit Défi"

10h30 à 11h30 : animations réalisées par les élèves de la MDL du lycée Odilon Redon

11h30 : cérémonie des récompenses

#### **Article 8 - Catégories**

Cadets (2000 et 2001), Juniors (1998 - 1999), Espoirs (1995 - 1997), Seniors (1978 - 1994), Vétérans 1 (1968 - 1977), Vétérans 2 (1958 - 1967), Vétérans 3 (1948 - 1957), Vétérans 4 (1938 - 1947), Vétérans 5 (1928 - 1937)

2 catégories spécifiques : "Lycéens" et "Personnel du lycée"

Compte tenu des parcours, l'épreuve n'est pas accessible aux fauteuils roulants.

#### **Article 9 – Ravitaillement**

"Petit Défi" : 1 poste de ravitaillement disposé à l'arrivée.

"Grand Défi" : 3 postes de ravitaillements disposés km 6,2 ; km 11,1 ; et à l'arrivée.

#### **Article 10 – Chronométrage, classements et récompenses**

Pour les participants au Petit Défi, au Grand Défi, et à la randonnée pédestre :

1 T-shirt aux 300 premiers inscrits

aux participants adultes hommes : une bouteille de vin

aux participantes adultes femmes : une composition en chocolat

aux participant(e)s des catégories cadet et junior : une composition en chocolat

Les participants des 2 courses nature (Petit Défi et Grand Défi) seront chronométrés et classés :

Récompenses Scratch : 3 premières femmes, 3 premiers hommes

Récompenses catégories : 3 premières et 3 premiers de chaque catégorie

Les participants de la randonnée pédestre ne seront ni chronométrés, ni classés.

#### **Article 11 – Halte Garderie**

Possibilité d'accueillir gratuitement les enfants (4 à 10 ans) des participants entre 8h30 et 12h30. Le nombre de places est limité à 30 enfants, une réservation est conseillée. Informations et inscriptions sur le site.